



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE VENDREDI 17 MAI 2019, À 16 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3 et maire suppléant
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont absents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire suppléant Marc Portelance.

19-05-144

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTROURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-05-145

2.- Adoption du Règlement 19-888 pour décréter une dépense et un emprunt de 6 812 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 19-888 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 mai 2019.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance extraordinaire du 14 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-888, pour décréter une dépense et un emprunt de 6 812 000 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-05-146

3- Autorisation de signature – entente concernant la halte routière du secteur Tourelle

CONSIDÉRANT que la ville est propriétaire du terrain de la halte routière du secteur Tourelle.

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Denis Therrien, qui occupait ce terrain et y opérait un casse-croûte en vertu d'un protocole d'entente avec la Ville, a vendu son commerce à monsieur Yves Boisjoly.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour reconduire la même entente avec monsieur Boisjoly que celle qu'il avait avec monsieur Therrien pour une période de deux ans.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec monsieur Yves Boisjoly relativement à la halte routière du secteur Tourelle sous réserve qu'il faut ajouter l'ouverture et la fermeture de l'éventuel bâtiment dédié au bar rayé et à Ex-Voto.

ADOPTÉE

4- Période de questions

Il n'y a pas de question.

19-05-147

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR La CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 12.

ADOPTÉE

MARC PORTELANCE
MAIRE SUPPLÉANT

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
